Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20261112-DELIB2026078-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026 (*ouverte à 20h02)*

DATE DE CONVOCATION : 03 NOVEMBRE 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Frédéric MORVAN, Isabelle HEDAN, Céline CHEVALLIER, Thomas BOULAY, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Josette BROCHETON, Matthieu POHIER, Melissa NAOUR, Mickael PIOLAIN

PROCURATIONS (3) :
Thibaud MORIN donne pouvoir à Matthieu POLLET
Charlène CHOLET donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Léa MESSINET donne pouvoir à Céline CHEVALLIER

EXCUSES (3) : Michel BERNARD, Mickael QUIMBERT, Philippe NICOLAS

NOMBRE DE VOTANTS : 24

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal CHAPPELET

2026.078 – 7.5
ADMINISTRATION – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ARCHIVAGE AVEC LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Annexe : Convention avec le Département d'Ille et Vilaine

Matthieu POLLET, Maire, donne lecture du rapport suivant :

La commune de Saint-Erblon, représentée par Monsieur Pollet Matthieu, maire, souhaite poursuivre le classement de ses archives papier et numériques, rédiger les répertoires de mises à jour et dresser les procès-verbaux d'élimination réglementaires. À cette fin, le Département d'Ille-et-Vilaine, par sa direction des Archives départementales, propose une assistance technique à titre onéreux, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cette collaboration permettra d'assurer la conformité des archives communales aux obligations légales et de garantir leur gestion optimale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU la circulaire AD 93-1 du 11 août 1993 relative au classement et à l'élimination des archives ;
VU l'instruction DPCAI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004 ;
VU l'instruction DAF/DPCAI/RES/2009-018 du 29 août 2009 ;
VU les préconisations DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 ;
CONSIDÉRANT que la tenue des archives est une obligation légale pour les collectivités territoriales, engageant leur responsabilité en cas de manquement ;
CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Erblon ne dispose pas en interne des ressources ou des compétences nécessaires pour assurer seule cette mission ;
CONSIDÉRANT que le Département d'Ille-et-Vilaine propose une assistance technique adaptée, permettant de poursuivre le classement existant et de respecter les procédures réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (24 voix, zéro abstention et zéro contre) d' :

- **ADHERER** à la convention d'assistance technique pour l'archivage proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine, direction des Archives départementales

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20261112-DELIB2026078-DE

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette assistance, ainsi que ses éventuels avenants, dans la limite d'une durée de trois ans ;

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au financement de cette convention au budget communal de l'année 2027

Pour extrait conforme, le 12 Novembre 2026

La secrétaire de séance,
Chantal CHAPPELET

Le Maire,
Matthieu POLLET